



Déclaration préalable au CDEN du 10 octobre 2014

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur l'inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, l'Unsa-Education tient à faire part de sa vive émotion à l'occasion de la disparition de Monsieur le Préfet et présente ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tout le personnel de la Préfecture.

Le changement de Ministre est bien acté et les déclarations de Madame Vallaud-Belkacem semblent confirmer la stabilité des réformes engagées. De même, l'UNSA Éducation conserve les mêmes exigences pour les personnels et la même ambition de démocratisation de notre système éducatif.

En ce qui concerne leur quotidien, en revanche, les enseignants ont le sentiment que rien n'a véritablement changé. Ils ne voient toujours pas se dessiner les contours du nouveau cadre professionnel qu'ils attendent.

L'enquête "800 000 enseignants, et moi, et moi, et moi" que vient de mener le SE-Unsa confirme cette impression. Alors même que les enseignants sont des professionnels engagés, dynamiques, aimant leur métier, ils se considèrent comme prisonniers d'un carcan institutionnel fait d'injonctions, d'inconstance et de tensions. Étouffés dans un cadre professionnel daté et rigide, ils manquent de reconnaissance, de confiance et de perspectives ; ils attendent aujourd'hui les signes tangibles d'un indispensable changement de cap. Pour leur

développement personnel et professionnel, comme pour la réussite des élèves, il est urgent que notre ministère bouscule les modes de gouvernance et modifie en profondeur sa conception de la gestion des ressources humaines.

Soutenir la réflexion pédagogique des équipes, mettre en place une réelle formation continue dans notre département, reconnaître à chacun son professionnalisme, accompagner les carrières et les souhaits de mobilité... sont autant de sujets majeurs qui doivent être traités. Faute de quoi, la Refondation ne sera que virtuelle ...

Très concrètement, le quotidien des enseignants des écoles est marqué par la généralisation des rythmes à 4 jours et demi, qui ont vampirisé la politique éducative depuis deux ans. Nous allons ici en mesurer la mise en oeuvre. Les personnels attendent de leur hiérarchie la poursuite de l'accompagnement, surtout là où la mise en oeuvre reste sensible.

Au sujet des moyens et de la carte scolaire, en ce CDEN de rentrée, nous voulons d'ores et déjà alerter sur la nécessité d'anticipation pour la prochaine rentrée scolaire : les décrets parus auront une influence non négligeable sur les moyens du département :

- Le décret sur les décharges des directrices et directeurs d'écoles acte une évolution de la prise en compte des tâches (ce dont nous nous félicitons). Il faudra pourvoir ces suppléments de temps de décharge avec des services à remodeler.
- La reconstruction des RASED va, elle aussi, réclamer des moyens : dégel des postes de maîtres G, ouverture de nouveaux postes... Quelle organisation pour les réseaux d'aides ?
- La mise en place de la nouvelle carte de l'Education Prioritaire : quels moyens pour les directeurs qui doivent multiplier les réunions ? Cette redistribution pourrait être l'occasion de les augmenter de manière à rémunérer équitablement le travail fourni, qui ne rentre dans aucun tableau Excel de calcul des 108 heures.
- La difficulté récurrente dans notre département concernant les postes de remplaçants doit être résolue.

Enfin, l'Unsa-Education, comme chaque année, insiste sur la nécessaire prise en compte des élèves de CLIS pour le calcul du E/C des classes ordinaires.

En ce qui concerne la scolarisation des élèves en situation de handicap, en France, le nombre a augmenté de 107% depuis 2005. 97% des établissements scolaires accueillent au moins un élève en situation de handicap. Qu'en est-il dans l'Aisne ? Nous aurions aimé être destinataires des bilans avant le CDEN.

Les enseignants ont su, malgré les déficits d'accompagnement institutionnel, absorber ce profond changement. Cependant, au fil du temps, de nombreuses questions et revendications ont vu le jour.

A ce propos, nous réitérons notre demande de procéder à davantage de départs en formation ASH, cela va devenir plus qu'urgent !

Aujourd'hui, le ministère nous propose trois modifications

- La première remplace le terme d'AVS en AESH pour mettre les textes en conformité. Une modification de forme uniquement. Pour rappel, nous avons voté contre le décret instituant cette fonction en critiquant d'une part le maintien de la précarité et d'autre part une mission limitée au terrain de l'école.
- La seconde modifie la composition de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation en introduisant la présence nécessaire d'un enseignant dès lors que sont traitées des questions d'inclusion scolaire. Enfin ! Reste cependant en suspens la définition précise de la désignation de ceux qui auront à siéger dans cette équipe.
- La troisième modifie des dispositions concernant le parcours scolaire des élèves. Entre autres, la liste des destinataires du Projet Personnalisé de Scolarisation : il sera désormais obligatoirement envoyé aux établissements et aux équipes éducatives. Enfin ! Jusqu'à ce décret, seuls étaient destinataires les parents. Il n'avait pas été jugé nécessaire d'en informer les lieux de scolarisation.... C'est chose faite. Reste maintenant à faire vivre cette disposition dans la réalité.

Plus concrètement, concernant la situation dans notre département, peut-on avoir un point de situation après la suppression de l'IME de Moyembrie ? Tous les élèves ont-ils pu rejoindre les nouvelles structures ? Est-ce que l'accueil de ceux-ci en milieu ordinaire se passe sans difficultés ?

Enfin nous ne pouvons émettre aucun avis au sujet des résultats des orientations, affectations et diplômes dans la mesure où nous n'avons eu aucun document. L'Unsa-Education demande à être destinataire de ces documents également avant le CDEN.